



# RETRAITE CRP - RATP ... DU NOUVEAU



Avant de voir la maudite réforme des retraites de Macron enfin abrogée, revendication toujours d'actualité de la CGT et de l'immense majorité des travailleuses et des travailleurs, nous avons alerté sur un problème de progressivité de 62 à 64 ans, basé uniquement sur la date de naissance ! Tous les agents ayant eu des carrières mixtes (travail sur des tableaux A et/ou B et/ou S) se retrouvent pénalisés par l'oubli de la prise en compte des abaissements d'âge d'ouverture des droits.



**CONSÉQUENCE : BEAUCOUP D'AGENTS SE SONT RETROUVÉS AVEC DES REPORTS DE PLUSIEURS TRIMESTRES ALORS QU'ILS N'AURAIENT DÛ SUPPORTER QU'UN OU DEUX TRIMESTRES EN SUPPLÉMENT.**



Alertée, l'entreprise travaillait sur cette problématique en nous assurant d'un retour positif. La CGT n'étant pas un syndicat de pacotille, nous n'avons pas fait semblant de porter l'affaire plus haut pour faire semblant d'obtenir une victoire. (Tactique classique d'autres, qui par ailleurs, ont aidé la Direction et le gouvernement, en œuvrant à la démobilisation)

## CE QU'IL FAUT RETENIR DES MESURES TRANSITOIRES ÉNONCÉES PAR LES MINISTRES :

### Carrière mixte : le barème de report

Ouverture des droits AVANT réforme	Report applicable
2025	1 trimestre
2026	2 trimestres
2027	3 trimestres
2028	4 trimestres
2029	5 trimestres
2030	6 trimestres
2031	7 trimestres

La RATP et CRP sont à pied d'œuvre pour mettre en place cette mesure.

Vos administrateurs CGT ont eu les derniers éléments de compréhension :

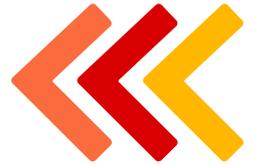
- 500 à 600 agents seraient concernés
- un courrier leur sera envoyé en septembre





**ATTENTION : Il n'y aurait aucune modification sur le simulateur. Seul ce courrier leur permettra de connaître leur nouvelle Date d'Ouverture de Droits. Cela pose un problème à la CGT, tant sur le fait qu'il ne faut SURTOUT pas PERDRE ce courrier, mais qu'il ne vous permettra pas de connaître votre véritable pension, qui est un VERITABLE DECLENCHEUR pour le départ.**

**Autre point de vigilance pour la CGT : Comment sera calculé le report lorsque les agents ont des carrières mixtes incluant du tableau S : les agents ayant eu de l'inaptitude provisoire, ou ayant fait une mobilité vers un poste en « S », mais encore ceux ayant eu des interruptions de carrière.**



**Il nous faut des règles précises pour que chacun soit bien pris en compte et observer les effets !**

**Il y a certainement d'autres cas de figure à identifier pour que nul ne soit pénalisé par cette réforme injuste à la base et beaucoup trop rapide, surtout lorsque la fin de vie professionnelle est proche.**

**vous êtes la cgt ?**



**Vos administrateurs CGT se démènent pour vos droits et, en complément de l'administration de la caisse, vous pouvez nous solliciter sur tous les sujets de retraite, et notamment les simulations que nous complétons notablement (échelon 28, les points de nuit, les bonifications enfants, les échelons à venir, indemnité de départ, ... le tout avec une vision sur deux années). Et surtout un interlocuteur pour vous expliquer ce que vous toucherez et quand !**



Ici vos Élus CGT à la CRP

